

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/02/2011 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2045.03	2108.73
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2296.38	2402.67
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2346.02	2434.55
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2399.10	2505.33

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1860.86	1807.72

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1719.10	1758.12
Matelot-motoriste	1751.03	1789.97

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1510.27

17 ans et plus - après un an de service	1577.53
16 ans	1365.09
16 ans - après un an de service	1421.77
15 ans	1219.85

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2137.09
Machiniste-timonier	2109.40

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2406.18
de 101 à 250 inclus	2516.00
à partir de 251	2600.99

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1857.31
de 101 à 250 inclus	1942.28
à partir de 251	2023.72

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1772.21
A partir de deux ans de service dans la profession	1814.73

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1838.0600	11.1623
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1921.1100	11.6667
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1953.6700	11.8644
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1921.1100	11.6667
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1953.6700	11.8644

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2068.1300	12.5595
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2151.4800	13.0656

1.4. : Personnel de réserve

Fonction		
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes		2505.33
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises		2399.09
Batelier de réserve dans la navigation intérieure		2399.09
Timonier de réserve		1860.86
Matelot de réserve		1758.12

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age		
21 ans et plus		1598.79